

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL103

présenté par
M. Goasdoué, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 20, substituer à la référence :

« Le IV »,

les références :

« Les IV et VII ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.